

EDF : les tarifs de l'électricité augmenteront de 2,5 % au 1er août

Le gouvernement avait auparavant annulé une augmentation des tarifs de 5 % prévue au 1er août 2014. Les tarifs réglementés sont révisés chaque année.

SOURCE AFP

Publié le 16/07/2015 à 13:24 | Le Point.fr



Les tarifs réglementés d'électricité augmenteront en moyenne de 2,5 % au 1er août, a annoncé jeudi la ministre de l'Énergie et de l'Écologie Ségolène Royal. « L'augmentation sera de 2,5 % au 1er août, et pour certains consommateurs ce sera zéro, et notamment pour toutes les consommations des artisans, des commerçants, des petites entreprises », a déclaré Ségolène Royal au micro de BFM TV. Mercredi, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) avait préconisé une hausse de 8 % des tarifs bleus (résidentiel et petits professionnels).

Cette augmentation incluait en effet un rattrapage sur un an du manque à gagner d'EDF en 2012 et 2013 lorsque ces tarifs ne couvraient pas ses coûts. Un premier rattrapage a été appliqué en août 2013, avec une augmentation de 5 %, et un second le 1er novembre 2014, avec une hausse cette fois de 0,9 %. Le gouvernement avait auparavant annulé une augmentation des tarifs de 5 % prévue au 1er août 2014. Les tarifs réglementés, appliqués par EDF notamment à quelque 28 millions de foyers soumis au « tarif bleu » résidentiel, sont révisés chaque année par le gouvernement, après avis de la CRE. Ils coexistent avec les prix de marché proposés tant par l'opérateur historique EDF que par les fournisseurs alternatifs.

Depuis le 1er novembre 2014, ces tarifs réglementés sont fixés selon une nouvelle méthode de calcul dite par *empilement*. Elle prévoit de fixer le tarif par « l'addition » des coûts des différentes composantes de la filière, dont le prix de l'électricité sur le marché de gros, et non plus par l'unique considération des coûts comptables d'EDF. Hors rattrapage, la CRE a estimé dans son rapport annuel sur les tarifs réglementés de vente d'électricité que le tarif bleu résidentiel devrait diminuer de 0,9 % à l'été 2015, tandis que le tarif bleu non résidentiel (petits professionnels) devrait, lui, baisser de 1,6 %.